ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPAÎSCHE SCHULE BRÜSSEL III

Cahier des charges

Date : le 25 octobre 2021

Procédure n° : EEB3/60120104/2021/011

Objet : Appel d'offres par procédure négociée pour un marché de moyenne valeur pour la fourniture de matériel électrique.

Mode de passation : Procédure négociée de moyenne valeur

Mode d'attribution : par adjudication parmi les offres régulières et conformes au cahier des charges.

Type de contrat : contrat cadre

Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III

Documents du marché disponibles : https://www.eeb3.eu/fr/marches-publics/ Réf. : 2021-11

TABLE DES MATIERES

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHE PUBLIC....3

1.1. Objet....3

1.2. Lots....3

1.3. Description : (spécifications techniques) 3

1.4. Lieu d'exécution....4

1.5. Nature du contrat....4

1.6. Volume et valeur du contrat....4

1.7. Durée du contrat....5

1.8. Autres conditions particulières....5

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA PROCEDURE....5

2.1. Fondements juridiques....5

2.2. Règles d'accès au marché public....5

3. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE....6

3.1. Critères d'exclusion....6

3.2. Critères de sélection....7

3.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges....9

3.4. Critères d'attribution....9

3.5. Attribution du marché....9

4. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE....9

4.1. Forme de l'offre....9

4.2. Contenu de l'offre....9

4.3. Contenu de l'offre....11

5. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL....11

LISTE DES ANNEXES :....12

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHE PUBLIC

1.1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de matériel électrique à l'atelier de l'Ecole Européenne de Bruxelles III.

1.2. Lots

Le présent appel d'offres n'est pas divisé en lots.

1.3. Description : (spécifications techniques)

Le type de fournitures qui font l'objet du présent appel d'offres, y compris les exigences minimales éventuelles, sont décrits en détail dans le bordereau de prix (offre financière -annexe n°6.1)

Tout produit proposé comme équivalent au modèle de référence indiqué doit être de qualité au moins similaire (même norme, même matériaux notamment). Le descriptif technique du produit équivalent au modèle de référence fournie par le candidat doit pouvoir démontrer l'équivalence. Sur demande du pouvoir adjudicateur, le remplacement du modèle de référence par un modèle équivalent est l'objet de l'envoi d'un échantillon. Les échantillons seront à disposition du candidat à la fin de la procédure dans les locaux de l'école.

1.3.1. Contexte et objectifs

Afin d'équiper l'atelier, l'école doit se doter de fournitures de qualité permettant l'exécution des travaux d'entretien des bâtiments, d'installations et des locaux, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 3300 élèves, les enseignants et les membres du personnel.

Le matériel électrique doit répondre aux besoins d'entretien, de réparation et de rénovation de nos installations.
L'objectif de cet appel d'offre est de trouver une entreprise disposant d'un catalogue de matériel électrique qui répondra à ces besoins.

1.3.2. Caractéristiques détaillées de l'achat

Les articles :

La liste fournie dans le bordereau des prix -**en annexe n° 6.1**, est donnée à titre d'exemple, afin de pouvoir comparer les prix mais n'est pas exhaustive et doit pouvoir s'étendre à des articles repris dans le catalogue du soumissionnaire.

La remise :

La remise offerte par l'attributaire du marché sur les produits listés en **annexe 6.2-offre financière** sera également applicable à tous les articles en catalogue du fournisseur.

L'attributaire ne peut proposer qu'un seul pourcentage de remise valable pour tous les produits de son catalogue.

Le soumissionnaire s'engage à assurer l'approvisionnement et la qualité des produits. Toute offre qui ne serait pas conforme aux exigences ci-dessus sera rejetée.

Le prix indiqué devra tout inclure (mise à disposition au comptoir du fournisseur ou livré au sein de l'école, emballage individuel et global, …).

1.3.3. Livrables

La liste de base reprend un ensemble d'articles qui doit obligatoirement être proposé par le soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent, sous peine de nullité de leur offre, faire une offre pour tous les articles repris dans cette liste de base. Un seul article doit être proposé par poste.

L'un des points essentiels du marché est de pouvoir sélectionner les produits via catalogue. Lors de l'établissement de bons de commande, le matériel demandé sera sélectionné parmi tous les produits proposés dans le catalogue.

1.4. Lieu d'exécution

Les fournitures sont livrées :

- à l'atelier de l'école Européenne de Bruxelles III, Boulevard du Triomphe 135, 1050 Bruxelles

1.5. Nature du contrat

La procédure doit aboutir à la conclusion d'un contrat-cadre

Un contrat-cadre met en place un mécanisme pour les achats répétitifs à venir du *pouvoir adjudicateur*, qui seront attribués sous la forme de contrats spécifiques ou de bons de commande. La signature d'un contrat-cadre n'impose pas au pouvoir adjudicateur l'obligation de conclure des contrats spécifiques ou bons de commande avec un contractant-cadre.

Le contrat-cadre sera conclu avec un contractant. Les contrats spécifiques ou bons de commande seront attribués sur la base des conditions prévues dans le contrat-cadre, affinées ou, dans des circonstances dûment justifiées, complétées pour refléter les circonstances particulières du contrat spécifique. Les détails figurent dans le projet de contrat.

1.6. Volume et valeur du contrat

Le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal qui peut être dépensé au titre du contrat-cadre est de 90.000 EUR. Les montants réels dépendent des quantités que le pouvoir adjudicateur commande dans le cadre de marchés spécifiques ou des bons de commandes. En tout état de cause, le plafond du contrat-cadre ne peut être dépassé.

1.7. Durée du contrat

Le ou les contrats résultant de l'attribution du présent marché seront conclus pour douze (12) mois renouvelable trois (3) fois. Les détails relatifs à la durée des contrats initiaux et à leurs possibilités renouvellement figurent dans le Projet de contrat.

1.8. Autres conditions particulières

Pénalités

L'école se réserve le droit d'appliquer, si nécessaire, des pénalités en cas de non-respect des livraisons ou de mauvaise qualité du produit.

Après constatation du manquement, l'école signifiera par courrier recommandé au contractant son intention d'appliquer des pénalités. Le contractant disposera d'un délai de 8 jours ouvrable après la date d'envoi du courrier, pour apporter par un écrit recommandé, ses explications. Si celles-ci sont satisfaisantes, l'école confirmera par écrit l'abandon du recours à des pénalités. Dans le cas contraire une réunion d'explication sera organisée avec le contractant. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que l'Ecole confirmera ou annulera l'application des pénalités.

Définition du manquement	Indemnités
Retard dans la livraison du matériel et/ou outillage commandé (voir point 1.4.4 du projet de contrat)	50 €/ jour

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA PROCEDURE

2.1. Fondements juridiques

La présente procédure est régie par les dispositions :

- du Règlement financier des Ecoles européennes ; et
- du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (le Règlement financier)[1] ; et
- à titre subsidiaire, par le droit de l'Union européenne,
- et, à titre plus subsidiaire encore, par le droit de l'État membre dans lequel est établi le pouvoir adjudicateur.

2.2. Règles d'accès au marché public

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales établies dans l'Union européenne.

[1] Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.07.2018, p. 1).

Pour permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier l'accès, chaque soumissionnaire doit remplir le formulaire **Fiche d'identification à l'annexe 1.**

3. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

L'évaluation des offres conformes aux conditions de soumission consiste à :

- Vérifier si le soumissionnaire a accès au marché ;
- S'assurer de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d'exclusion ;
- Sélectionner les soumissionnaires sur la base des critères de sélection ;
- S'assurer du respect des exigences minimales définies dans le Cahier des charges ;
- Evaluer les offres sur la base des critères d'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur évalue les éléments susmentionnés dans l'ordre qui lui semble le plus approprié. Si l'évaluation d'un ou plusieurs éléments démontre qu'il existe des motifs de rejet, l'offre est rejetée et ne fait pas l'objet d'une nouvelle évaluation complète. Les soumissionnaires non retenus sont informés du motif du rejet de leur offre, mais aucun commentaire n'est fait quant au contenu non évalué de celle-ci. Seuls les soumissionnaires pour lesquels la vérification de tous les éléments n'a pas révélé de motif de rejet peuvent se voir attribuer le marché.

L'évaluation se fonde sur les informations et les preuves contenues dans l'offre et, le cas échéant, sur les informations et preuves complémentaires fournies à la demande du pouvoir adjudicateur au cours de la procédure.

Aux fins de l'évaluation relative aux critères d'exclusion et de sélection, le pouvoir adjudicateur peut également se référer à des informations accessibles au public, et en particulier aux données probantes d'une base de données nationale auxquelles elle peut avoir accès gratuitement.

3.1. Critères d'exclusion

L'objectif des critères d'exclusion est de déterminer si le soumissionnaire se trouve dans une des situations d'exclusion énumérées à l'article 136, paragraphe 1, du Règlement financier.

Comme preuve de non-exclusion, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre **une Déclaration sur l'honneur établie selon le modèle joint à l'Annexe 2**. Cette déclaration doit être signée par un mandataire de l'entité qui la fournit.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fait sur la base des déclarations fournies. Les documents mentionnés comme justificatifs dans la Déclaration sur l'honneur doivent être présentés sur demande et lorsque c'est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur[2].

[2] L'obligation de fournir les justificatifs est levée dans les situations suivantes :
- si les données probantes peuvent être consultées gratuitement par le *pouvoir adjudicateur* dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournira au *pouvoir adjudicateur* l'adresse Internet de la base de données et, au besoin, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document ;
- en cas d'impossibilité matérielle de fournir ces justificatifs.

Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.

3.2. Critères de sélection

L'objectif des critères de sélection est d'évaluer si le soumissionnaire a la capacité juridique, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle d'exécuter le contrat.

Les critères de sélection du présent appel d'offres, y compris les niveaux de capacité minimaux, la base de l'évaluation et les justificatifs demandés, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres présentées par des soumissionnaires qui ne satisfont pas aux niveaux de capacité minimaux sont rejetées.

Lors de la soumission de son offre, chaque soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux critères de sélection [de la procédure] [des lots pour lesquels il présente une offre]. Il utilise à cet effet le modèle de Déclaration sur l'honneur fourni à **l'annexe 2 de l'invitation.**

L'évaluation initiale de la satisfaction des critères de sélection par les soumissionnaires se fait sur la base des déclarations fournies.

Les sous-sections ci-dessous précisent quelles preuves relatives aux critères de sélection doivent accompagner l'offre ou peuvent être demandées ultérieurement, à tout moment au cours de la procédure de passation de marché[3].

Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.

3.2.1. Capacité juridique et réglementaire

La capacité juridique et réglementaire doit être prouvée comme suit :

- Preuve de l'inscription dans un registre de commerce ou un registre professionnel pertinent.

Document(s) justificatif(s): Identité du soumissionnaire (Annexe 1).

3.2.2. Capacité économique et financière

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du contrat.

[3] L'obligation de fournir les justificatifs est levée lorsque les données probantes peuvent être consultées gratuitement par le *pouvoir adjudicateur* dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournira au *pouvoir adjudicateur* l'adresse Internet de la base de données et, au besoin, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document.

Critère F1	
Niveau minimal de capacité	Un chiffre d'affaires annuel moyen pour les trois derniers exercices supérieur à 45.000 EUR.
Preuves	Une copie des comptes de résultats et du bilan des trois derniers exercices pour lesquels les comptes de chacune des entités concernées ont été clôturés, ou, à défaut, des déclarations appropriées de leurs banques. L'exercice le plus récent doit avoir été clôturé au cours des 18 derniers mois.

Critère F2	
Niveau minimal de capacité	Un bénéfice annuel moyen avant impôt positif au cours des deux derniers exercices clôtures.
Preuves	Une copie des comptes de résultats et du bilan des trois derniers exercices pour lesquels les comptes de chacune des entités concernées ont été clôturés. L'exercice le plus récent doit avoir été clôturé au cours des 18 derniers mois.

☝ Toutes les preuves de la capacité économique et financière susmentionnées doivent accompagner l'offre.

3.2.3. Capacité technique et professionnelle

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité technique et professionnelle nécessaire à l'exécution du contrat.

Critère T1	
Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience dans le domaine de la fourniture d'articles de plomberie et sanitaire.	
Niveau minimal de capacité	Au moins 3 contrats similaires (du même type) réalisés au cours des trois années précédant la date limite de soumission des offres, d'une valeur minimale, pour chacun de ces contrats, de 22.500,00 €.
Preuves	Une liste de 3 contrats respectant le niveau minimal de capacité. Doivent être indiqués les dates de début et de fin de ces projets, leur valeur totale et leur champ d'application, le rôle joué et le montant facturé. Dans le cas de projets encore en cours, seule la partie réalisée pendant la période de référence sera prise en considération. **(Annexe 3)**

☝ Toutes les preuves de la capacité technique et professionnelle susmentionnées doivent accompagner l'offre.

3.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat dans le plein respect des conditions énoncées dans les documents de marché du présent appel d'offres. L'attention des soumissionnaires est tout particulièrement attirée sur les exigences minimales précisées dans le présent Cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en matière de protection des données, d'environnement, de droit social et de droit du travail instituées par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'Annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune hypothèse, limitation, condition ou réserve de la part d'un soumissionnaire.

☝ **Les offres non conformes aux exigences minimales applicables sont rejetées.**

3.4. Critères d'attribution

L'objectif des critères d'attribution est d'évaluer les offres en vue de choisir l'offre la plus avantageuse sur le plan économique.

3.5. Attribution du marché

Les offres sont classées par ordre croissant du prix total retenu pour l'évaluation, l'offre proposant le prix le plus bas étant classée première.

☝ Le marché est attribué à l'offre en tête du classement, conforme au Cahier des charges et présentée par un soumissionnaire qui a accès au marché, qui ne se trouve pas dans une situation d'exclusion et qui satisfait aux critères de sélection.

4. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

4.1. Forme de l'offre

Les offres doivent être présentées conformément aux instructions données dans la lettre d'invitation.

☝ Veillez à préparer et soumettre votre offre suffisamment tôt pour que nous la recevions pour la date limite indiquée pour soumettre une offre dans l'invitation. Toute offre reçue après cette date est rejetée.

4.2. Contenu de l'offre

☝ **Les documents à joindre à l'offre sont :**

- **Le formulaire entité légale dûment rempli et signé par une personne habilitée (annexe 1)**

- **Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre (annexe 2)**
- **Liste de 3 projets similaires (annexe 3)**
- **Formulaire de déclaration de confidentialité (annexe 4)**
- **Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)**
- **Offre financière (annexe 6.1 et annexe 6.2)**
- **Bordereau technique (annexe 7)**
- **Capacité économique et financière (annexe 8)**
- **Projet de contrat (annexe 9)**

Tous les documents doivent être signés par un représentant dûment habilité du candidat.

Les exigences suivantes s'appliquent à l'offre technique et financière :

- *Offre technique.*

L'offre technique doit fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer la conformité avec la section 4.2 du présent Cahier des charges et les critères d'attribution. Les offres qui s'écartent des exigences minimales ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être rejetées pour non-conformité et ne pas être évaluées plus avant.

- *Offre financière.*

Une offre financière complète. A cet effet, le bordereau de prix et l'offre de remise sur catalogue de l'**Annexe 6 (6.1 bordereau de prix et 6.2 remise du catalogue)** doivent être remplis et dûment signés.

En cas de divergences entre les différents documents, seul le montant indiqué dans l'offre financière sera pris en compte. Les montants unitaires prévalent sur les montants totaux.

L'offre financière doit être :

- exprimée en euros. Les soumissionnaires des pays situés hors de la zone euro doivent indiquer leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut être revu en fonction de l'évolution des taux de change. Il appartient au soumissionnaire d'assumer les risques découlant de toute variation des taux de change, et c'est lui qui bénéficiera de ces variations le cas échéant.
- formulée en franchise de tous droits, taxes et autres frais, c'est-à-dire également en exonération de TVA. Le soumissionnaire peut indiquer le montant de la TVA, mais celui-ci doit apparaître séparément.

☝ Les Ecoles européennes sont exonérées de ces frais. L'exonération est accordée aux Ecoles européennes par les gouvernements des Etats membres. En Belgique, les Ecoles européennes sont exonérées par l'exemption n° 450, article 42, § 3, alinéa 1er, 4°, du Code de la TVA.

4.3. Présentation de l'offre

1. Toutes les offres doivent être transmises, en deux exemplaires :

   - par envoi postal recommandé au plus tard **le jeudi 18 novembre 2021 à 15H** ; le cachet de la poste ou la date sur le bordereau de la messagerie faisant foi, à l'attention de **Madame Carine Hector, Directrice adjointe pour les finances et l'administration**, à l'adresse suivante :
   Ecole Européenne de Bruxelles III
   Boulevard du Triomphe, 135
   BE – 1050 Bruxelles

   Ou

   - par dépôt à la même adresse au plus tard **le jeudi 18 novembre 2021 à 15h**. Dans ce cas le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le/la réceptionniste du secrétariat de l'Ecole ou son mandataire (vigile).

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées. L'enveloppe intérieure et extérieure portant la mention :

Appel d'offres pour la fourniture de matériel électrique.
N° EEB3/60120104/2021/011

2. Les enveloppes seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir l'offre financière et tous les documents annexes repris au point 4.2.

Toute offre doit :
- être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans :

- le cahier des charges
- le projet de contrat,

établis en conformité au règlement financier et ses modalités d'application, consultables sur le site web des écoles européennes :

https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/fr

Le cas échéant, la soumission de l'offre induit la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières.

Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.

5. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute donnée à caractère personnel incluse dans l'OFFRE, mise en œuvre comprise, ou s'y rapportant est traitée conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Ces données ne sont traitées qu'aux seules fins du suivi de l'offre par le responsable du traitement.

Les soumissionnaires et toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par le responsable du traitement dans le cadre du présent marché disposent de droits particuliers en tant que personnes concernées en vertu du règlement (UE) 2016/679, notamment les droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement ou, le cas échéant, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Si les soumissionnaires ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent marché ont des questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, ils doivent s'adresser au responsable du traitement : le Directeur de l'école Européenne de Bruxelles III.

Ils peuvent également s'adresser au délégué à la protection des données du responsable du traitement. Ils ont le droit d'introduire un recours auprès du Contrôleur européen de la protection des données à tout moment.

Les détails concernant le traitement des données à caractère personnel peuvent être demandés au responsable du traitement.

LISTE DES ANNEXES :

Les documents suivants sont annexés à ce cahier des charges et font partie intégrante du présent cahier des charges :

- Annexe 1 : Identité du soumissionnaire
- Annexe 2 : Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
- Annexe 3 : Liste de 3 projets similaires.
- Annexe 4 : Formulaire de déclaration de confidentialité
- Annexe 5 : Fiche financière, renseignements bancaires
- Annexe 6 : Offre financière
- Annexe 7 : Bordereau technique
- Annexe 8 : Capacité économique et financière
- Annexe 9 : Projet contrat